



PAR COURRIEL

Québec, le 26 juillet 2024

Monsieur Maxime Dauplaise
Porte-parole
Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.
mdauplaise@msads.ca



INFORMER

Objet : Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel – Questions complémentaires – DQ7



CONSULTER

Monsieur

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **30 juillet** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. M. Michel Bradner
p. j

1. Pouvez-vous svp déposer la version complète de l'annexe A du règlement de zonage, soit la Grille des spécifications présentée lors des audiences, incluant les entêtes du tableau?
2. Advenant la non-reprise des digues à la cessation définitive des activités de la cannebergière par un nouvel acquéreur,
 - a. Que prévoit Sainte-Anne-de-Sorel pour la gestion de ces ouvrages?
 - b. Quelles mesures devraient-êre envisagées pour s'assurer que les ouvrages demeurent bien adaptés aux précipitations abondantes à venir et qui devrait en avoir la responsabilité?
3. La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel affirme que ses pistes cyclables sont le prolongement de celles du MTMD, et qu'elle se ralliera aux mesures de sécurité qui seront prises par le MTMD pour augmenter la sécurité des pistes cyclables durant la période de transport de sable (DT2, p. 35).
 - a. Est-ce que les pistes cyclables municipales sont de la même largeur que celles relevant du MTMD ? Si non, veuillez expliquer.
 - b. De quelle manière la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel prévoit collaborer avec le MTMD pour la mise en place de mesures de sécurité sur les pistes cyclables ?
 - c. Veuillez identifier sur une carte :
 - i. La zone dans laquelle la vitesse a été réduite de 70 à 50 km/h ;
 - ii. Les endroits où seront installés les deux afficheurs pédagogiques de limite de vitesse;
 - iii. Les limites de la zone scolaire;
 - iv. Les tronçons de route relevant de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel qui pourraient être problématiques ou qui pourraient présenter un risque au niveau de la cohabitation entre la route et les pistes cyclables (ex : au niveau d'un virage, etc.).
 - d. Veuillez énumérer les mesures de sécurité qui seront mises en place par la municipalité pour augmenter la sécurité des pistes cyclables municipales (ex : des protections supplémentaires réfléchissantes, etc.) ?
4. Veuillez déposer une carte du territoire de la municipalité, incluant les éléments suivants :
 - a. Les limites du terrain du camping municipal,
 - b. Les limites de la zone urbaine au nord,
 - c. Les limites de la zone scolaire,
 - d. L'occupation du sol des terrains adjacents au site du projet.